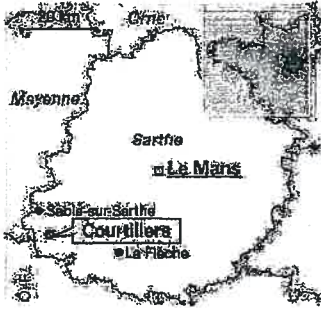


Courtilliers : l'assassin présumé remis en liberté

En détention provisoire depuis deux ans, Antonio Fernandes, poursuivi pour l'assassinat de sa femme et de la tante de cette dernière, a été remis en liberté, hier, à cause d'un vice de procédure.



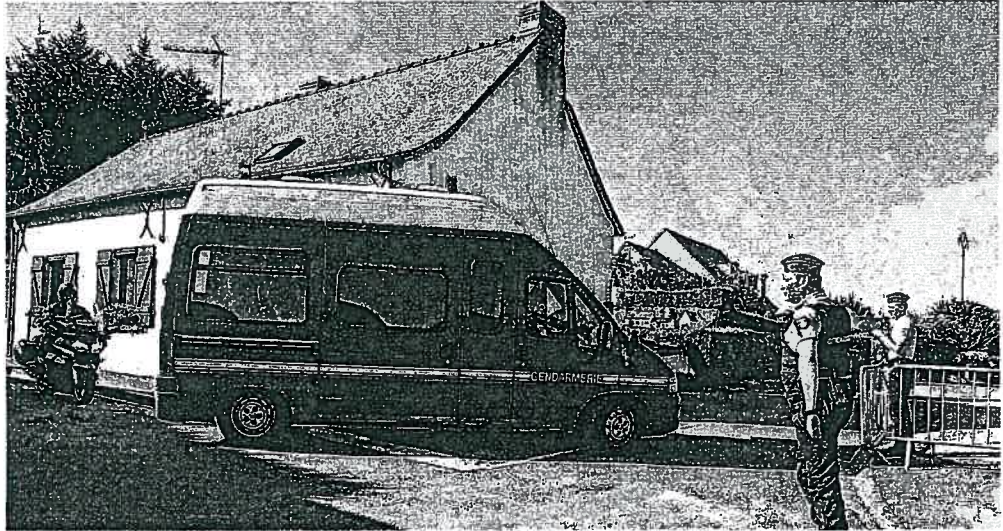
Est-ce un nouvel exemple du manque de moyen de la justice ? Est-ce un problème de communication entre les services de la cité judiciaire du Mans ? C'est probablement un peu pour ces deux raisons que, depuis hier après-midi, Antonio Fernandes a retrouvé la liberté.

Soupçonné d'un double assassinat commis le 7 juillet 2012 à Courtilliers, faits pour lesquels il a été mis en examen, cet homme de 46 ans était jusqu'alors provisoirement détenu à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, dans l'attente de sa probable comparution devant une cour d'assises.

En instance de séparation au moment du drame, l'homme qui ne supportait pas l'idée que son épouse le quitte est soupçonné d'avoir tiré à coups de fusil de chasse sur elle et sur la tante de cette dernière ; les deux femmes venaient alors récupérer du mobilier au domicile conjugal. Il avait retourné l'arme contre lui. Se blessant grièvement. Ce qui explique qu'il se trouvait jusqu'à maintenant dans une unité médicale de l'administration pénitentiaire.

C'est un vice de procédure qui est à l'origine de l'élargissement de ce quadragénaire.

En détention provisoire depuis deux ans, Antonio Fernandes avait rendez-vous, mercredi, devant le juge



Mis en examen pour double assassinat, Antonio Fernandes a été remis en liberté, vendredi, à cause d'un vice de procédure. Ici, une photo de la reconstitution du drame, organisée le 2 juillet dernier, à Courtilliers.

des libertés et de la détention (JLD) du Mans qui devait statuer, comme la loi l'impose, sur la prolongation de sa détention provisoire.

Les poursuites pénales ne sont pas remises en cause

Seul hic : ce n'est pas le bon avocat du mis en examen qui a été convoqué. Ou plutôt c'est l'avocat précédent qui a reçu la convocation cinq jours avant le débat, délai nécessaire pour respecter la procédure.

C'est visiblement parce que le greffier du juge d'instruction en charge du dossier était en vacances, et pas remplacé, que le courrier stipulant ce changement d'avocat, intervenu le 15 juillet, est resté lettre morte sur son bureau. L'information n'a donc pas été transmise à son collègue, greffier du JLD en charge des convocations. Les règles de droit n'ayant

pas été respectées, la remise en liberté du suspect s'est imposée.

Ce problème de procédure ne remet pas en cause les poursuites pénales à l'encontre d'Antonio Fernandes. Mais cette remise en liberté fait un peu désordre.

Une fois sorti de Fresnes, il devrait d'abord séjourner dans un hôtel parisien ; son contrôle judiciaire strict ne lui permet pas d'en sortir, sauf pour répondre aux convocations de la justice ou pour assurer des rendez-vous liés à son état de santé.

Des conditions qui font bondir son avocat. « Il n'a pas d'argent et juridiquement, il n'a même pas la possibilité d'aller acheter quelque chose à manger en dehors de l'hôtel, s'émeut M^e Peltier. On veut le pousser à la faute. J'envisage d'ailleurs de faire appel de cette ordonnance. »

Un autre rendez-vous est fixé jeudi prochain, dans le bureau du JLD du Mans, pour envisager de nouvelles conditions du contrôle judiciaire.

Dès la semaine prochaine, Antonio Fernandes pourrait être assigné à résidence et être obligé de porter un bracelet électronique. Sans moyen, comment pourra-t-il se rendre en Sarthe ? « Il a été remis en liberté à cause du greffe. Mais c'est à lui qu'on fait payer cette erreur. On le fait sortir sans aucune mesure d'accompagnement, regrette M^e Peltier. Si je dois aller le chercher moi-même avec ma voiture pour qu'il puisse honorer ce rendez-vous, je le ferai. »

Igor BONNET
avec la rédaction de Sablé.

Faits divers

Le Mans :

Après la gare une nouvelle affaire au Mans, dimanche à jeudi. Vers 20 heures, deux adolescents âgés de 16, 17 et 18 ans, nés à trois à vingtaine d'années, ont défilé devant un téléviseur. Le ton monte, claques, coups

Les canoës

Ils venaient de « Sans souci ». Vendredi, plusieurs jeunes ont été arrêtés sur le bord de la Sarthe à bord de canoës rigides. Au niveau du ponton, un trio se trouvait défilé d'environ 100 mètres franchir l'écueil

À scooter :

Il roulait à scooter, peu avant midi, peu avant midi, un jeune homme a été arrêté par la police

Il tente de

Jeudi, peu avant midi, la brigade anti-terrorisme de Rembrandt, a arrêté un policier, un r

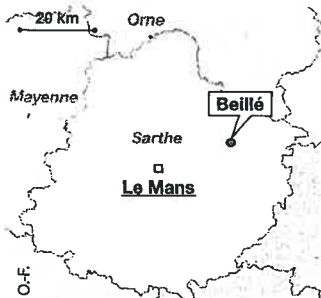
La Sarthe

« Marçon-

Le reportage de Marçon (C) concernait bien

Le train qui remontait le temps à trente

Si on sortait aujourd'hui. Entre Beillé et Bonnétable, on peut encore circuler dans un transport d'un autre temps : un train à vapeur.



Le sifflet retentit à chaque intersection avec une route ou un chemin de terre. Dans la locomotive, Serge et son bleu de chauffe mettent des pelletées de charbon dans la chaudière. Les passants qui s'arrêtent sur le bord de la ligne écarquillent les yeux face à cette vision d'un autre temps. Oui, un train à vapeur circule encore dans la Vallée de la Jousse, sur l'ancienne ligne Mamers-Saint-Calais.

Cela fait 35 ans que ça dure. L'as-

